

Avis sur le projet de SRGS Occitanie et son annexe verte

Organisme et/ou nom prénom (nom prénom facultatif pour un organisme) : **Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes**

Date : 13/12/2022

Le territoire du PNR Corbières-Fenouillèdes est uniformément concerné par la forêt privée (+ de 60%) mais avec un fort contraste en termes de volume prélevée et de pratiques sylvicoles en fonction des secteurs du territoire.

Le projet de SRGS présente des avancées majeures par rapport au document actuellement en vigueur qui date de 2021. Nous notons particulièrement la place de l'enjeu climatique dans le document. Ainsi que ceux des dessertes forestières

De manière générale, par rapport aux différentes consultations, et à l'envoi d'un courrier par le réseau des PNR d'Occitanie en novembre 2021, la nouvelle version du projet propose des avancées « technique » mais semble en retrait sur certains sujets pointés dans le courrier. C'est particulièrement le cas pour certains points du chapitre sur les coupes (espacement dans le temps des coupes contiguës, diamètre d'exploitabilité dans les taillis, ...). D'autres sujets mériteraient d'être renforcés comme la pratique du sylvopastoralisme en zone méditerranéenne ou de montagne et les recommandations environnementales (îlot de sénescences, libre évolution, forêts méditerranéennes matures/anciennes,...).

Enfin, un enjeu important est celui du regroupement de la propriété forestière, du traitement des biens sans maîtres et in-fine du développement des forêts couvertes par un document de gestion. Enjeu qui est évoqué dans le contexte régional et qui apparait comme une condition primordiale pour d'une gestion forestière durable.

Partie 1 : présentation

Présentation du contexte régional
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) MASSIF CENTRAL
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) MEDITERRANEE
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) PYRENEES
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) SUD OUEST OCEANIQUE

Partie 2 : les objectifs et méthodes de gestion

1/ LES PRINCIPES GENERAUX
1.1 La gestion durable Renforcer les recommandations environnementales (îlot de sénescences, libre évolution, forêts méditerranéennes matures/anciennes,...).
1.2 et ses déclinaisons pratiques
1 Garantir la pérennité de l'état boisé par le renouvellement des peuplements forestiers, en particulier le retour à l'état boisé après coupe rase ou l'échec d'une régénération naturelle

2. Choisir ou favoriser des essences adaptées à la station
3. Rechercher un équilibre sylvo-cynégétique permettant le fonctionnement de l'écosystème
4. Respecter le principe de non-régression de la qualité de l'état boisé et des produits "bois". Chaque fois que possible, privilégier la production de bois d'œuvre
5. Tenir compte de la biodiversité dans la gestion
6. Assurer le maintien d'une couverture du sol lorsqu'elle est nécessaire pour la (les) fonctions(s) de protection
7. Adapter localement la gestion au niveau des enjeux économiques, sociaux et environnementaux

2/ LES OBJECTIFS DE GESTION ASSIGNES
3/ LES METHODES DE GESTION SYLVICOLES PRECONISEES
3.1 Les régimes et traitements applicables
3.1.1 Clé d'identification des régimes hors jeunes peuplements
3.1.2 Clé d'identification des structures
3.1.3 - Les différents traitements
3.1.4 - L'équilibre des âges et des classes d'âge
3.2 Les coupes
3.2.1 - Les types de coupes
3.2.2 - Taux de prélèvement et rotation, deux notions indissociables des coupes
3.2.3 - Les coupes de renouvellement
<p>Revenir à la rédaction précédente concernant l'espace dans le temps des coupes contigües, qui ne sont plus considérées comme une seule et même coupe. Une alternative pourrait être d'exiger un délai suffisant (4ans) entre deux coupes voisines (au lieu de simplement le recommander).</p> <p>Les seuils de vigilance pourraient être complété de seuils maximums pour éviter des coupes de tailles beaucoup plus importantes que le niveau de vigilance.</p> <p>Prévoir un niveau de pente au-delà desquels la coupe de renouvellement doit être exclue en raison du risque d'érosion.</p>

<p>3.2.4 - Critères d'exploitabilité</p> <p>Pour les taillis : remonter le diamètre d'exploitabilité minimal à 25 cm pour les chênes décidus et le hêtre et à 20 cm pour le châtaignier et le robinier.</p>
<p>3.3 Les travaux</p>
<p>3.4 Les itinéraires sylvicoles</p>
<p>3.4.1 - Description des peuplements</p>
<p>3.4.2 - Les différents itinéraires sylvicoles (cf les n° de fiche FRE1, FRE2 etc...)</p> <p>Renforcer les recommandations générales sur les pratiques pastorales et sylvopastorales pour une plus grande diversité de pratiques et une adaptation aux différents contextes.</p>
<p>3.4.3 - Cas des parcelles en non-intervention</p>
<p>3.5 Les essences recommandées</p>
<p>3.6 La création et l'entretien des routes forestières</p> <p>Nous notons que les projets collectifs de desserte sont encouragés (schéma de desserte) c'est un enjeu important sur notre territoire, notamment en lien avec l'enjeu DFCI.</p>
<p>ANNEXES</p>

<p>Evaluation environnementale stratégique du SRGS</p>
<p>Evaluation environnementale stratégique de l'annexe verte</p>